

**REGLEMENT DU JEU SUR RFM**  
**« JEU SMS »**  
**Saison 2020/2021**  
**ADDITIF °14**

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 17 mai 2021 à 0h01 au 28 mai 2021 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

**Support : 7 39 16** (2 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

**Code : CONCERT**

Pendant la Période de jeu, dès que les auditeurs entendent un titre d'un des 5 artistes ci-dessous ils pourront s'inscrire à la Session de jeu **pendant 30 minutes** :

- **LOUANE**
- **JULIEN DORE**
- **KENDJI**
- **CALOGERO**
- **VIANNEY**

Le nombre maximum de participations autorisées pour la Période de Jeu par participant est de 3 (trois) participations par jour.

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 2 gagnants seront tirés au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

- **2 lots « 1 séjour pour 2 personnes pour assister à un des 4 concerts privés (au choix un concert privé avec LOUANE et JULIEN DORE ou KENDJI ou CALOGERO ou VIANNEY) dans le studio de RFM ou au théâtre de la Tour Eiffel à Paris et une rencontre avec le ou les artiste(s) concerné(s) (ci-après dénommé « l'Evènement ») » d'une valeur unitaire de 500 (cinq cents) euros**

Le séjour comprend :

- Les billets de train (en 2<sup>ème</sup> classe) aller/retour pour 2 personnes depuis la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Paris. Le gagnant et son accompagnateur partent du même lieu ;
- L'hébergement en chambre double pendant 1 nuit pour 2 personnes dans un hôtel de première catégorie à Paris.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

- 2 invitations pour assister au concert privé selon le choix du gagnant et en fonction des places disponibles dans le studio de RFM à Paris ou au théâtre de la Tour Eiffel à Paris en fonction du concert choisi
- Une rencontre avec le ou les artiste(s) concerné(s) en fonction du concert choisi (les conditions de la rencontre seront communiquées ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice)

**La date de l'Événement (une date différente pour chacun des 4 concerts) lors du mois de mai ou juin 2021 sera communiquée aux gagnants ultérieurement par la Société Organisatrice en fonction des annonces gouvernementale en lien avec le covid-19.**

**La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de l'Évènement. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation de l'Évènement. Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux de l'Évènement par leurs propres moyens.**

**Important :**

**Le gagnant et son accompagnateur devront présenter à l'entrée des locaux de RFM un test Nasopharyngé (TEST PCR de préférence mais Antigénique possible) négatif datant de moins de 72 heures. A défaut, la personne se verra refuser l'accès aux locaux de la Société Organisatrice et donc à l'Évènement. En cas de test positif, la personne s'engage à prévenir la Société Organisatrice dans les meilleurs délais. Le lot sera définitivement perdu.**

En acceptant la dotation, le gagnant reconnaît et déclare accepter d'être filmé et/ou photographié lors de l'Évènement, et se prêter à des interviews données par la Société Organisatrice et/ou ses éventuels partenaires (médias ou autres) pour publication sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) et aux fins de promotion et de communication de la Société Organisatrice. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée initiale de 15 (quinze) ans, qui se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour des périodes successives de 2 (deux) ans, à défaut de dénonciation par le gagnant signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard 6 (six) mois avant l'expiration de la période en cours. D'une manière générale, chaque personne invitée à l'Évènement devra impérativement signer une autorisation dans laquelle elle reconnaît et déclare accepter être filmée et/ou photographiée lors de l'Évènement, pour publication sur le site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) de la Société Organisatrice et/des éventuels partenaires, et aux fins de promotion et de communication de la Société Organisatrice.

➤ **Pour l'application de l'article 7 :**

**Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.